31e ANNEE n° 2492 PARAIT LE SAMEDI 13 MARS 1920

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Huit francs par an
ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0 40
Commerciales (la ligne).....0.30
Réclames (la ligne).....0,60
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

L'UNION SOCIALE

Pour éviter les Conflits

Le débat qui s'est déroulé à la Chambre, ces jours-ci, avait son incontestable utilité Il était nécessaire que la grève des chemins de fer, si courte qu'elle ait été, fût évoquée à la tribune du Parlement, ne serait-ce que pour en dégager les conséquences et connaître les intentions du gouvernement, les moyens qu'il préconise, pour éviter le retour de semblables conflits.

Sous ce rapport, les déclarations de M. Millerand ont été fort nettes et très précises Son exposé de la politique sociale qui s'impose à l'heure actuelle ne peut qu'être approuvé par tous les républicains attachés au progrès et désireux de voir s'accomplir de réelles, de profondes réformes.

Déjà, dans une interpellation qui fit sensation, un représentant qualifié du monde industriel et des affaires, M. Noblemaire, avait parlé de l'impossibilité qu'il y avait de maintenir « un patronat de droit divin ». M. Millerand, qui a consacré le meilleur de sa vie publique à l'étude et à la résolution de la question sociale, a insisté encore sur ce point en affirmant qu'il y avait contradiction entre l'établissement, dans un pays, du suffrage universel et de la République et le maintien de la « monarchie absolue à l'usine. »

Rien de plus exact. Sont également éloignés de la vérité, de la réalité des choses, de la compréhension de la société moderne, ceux qui, d'une part, ne considèrent la main d'œuvre, le travailleur, que comme une machine à production vis-à-vis de laquelle on est quitte moyennant salaire; d'autre part, ceux qui ont le mépris ou la haine du dirigeant, du capital-propriété, et qui parlent tout simplement de l'exproprier.

La paix sociale, la production intensive, la fortune des particuliers, la prospérité de la nation ne dépendent pas de ces conceptions périmées ou anarchiques. Elles sont dans l'union, dans l'entente, dans la collaboration confiante des employés et des employeurs.

Voilà ce qui s'impose, voilà ce qu'il faut réaliser.

Une politique sociale, à la fois sage, réfléchie et hardie, nous amènera à cette entente, à cette collaboration du travail, de l'intelligence et du capital, ces trois facteurs sur lesquels doivent reposer la constitution nouvelle et la marche harmonieuse de la société.

Oui, il faut étendre la capacité civile des syndicats. .. Il importe de leur donner le droit de posséder, et d'offrir ainsi des garanties au cas où leurs responsabilités seraient en jeu. Il est indispensable encore d'instituer entre salariés et patrons l'arbitrage obligatoire. Mais dans l'intérêt général comme dans celui des travailleurs des producteurs, il faut que ceux-ci soient directement intéressés, par une participation aux bénéfices, inscrite dans la loi, à la bonne marche de l'entreprise, du commerce, de l'industrie dont ils sont les collaborateurs.

Là est peut être le vrai, l'efficace remède à la fréquence des conflits sociaux, des grèves qui appauvrissent tout à la fois patrons et ouvriers, et qui paralysent le relèvement économique du pays.

Pierre DELMOULY
du *Radical de Paris*

L'augmentation du prix du pain

Extension des bons à prix réduit à de nouvelles séries de consommateurs

Le décret du 3 février dernier qui augmente le prix de vente du pain stipule que certaines catégories de consommateurs pouvaient obtenir des bons de pain a prix réduit. Il a paru équitable d'étendre le bénéfice de cette mesure à d'autres catégories de consommateurs dont les resources sont trés réduites et la situation particulièrement digne d'intérêt.

En conséquence, le *Journal Officiel* du 11 mars publie un décret aux termes duquel sont admis à recevoir des bons de pain à prix réduit outre les catégories indiquées précédemment les consommateurs qui en feront la demande et qui appartiennent aux catégories suivantes : militaires titulaires d'une pension de réforme ou d'une gratification de réforme dont l'invalidité constatée est d'au moins 50 0|0 ; ouvriers victimes d'accidents du travail dont l'incapacité permanente à été évaluée par le Tribunal à 50 o|o au moins ; personnes nécessiteuses secourues par les bureaux de bienfaisance, sans que leur nombre dans une commune puisse être supérieur à celui des personnes qui bénéficient de ce secours au 1er février 1920 ; personnes hospitalisées en vertu de la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite dans un établissement public ou privé ; personnes nécessiteuses classées en vertu de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés dans les asiles publics ou privés ; personnes nécessiteuses âgées, infirmes, aveugles ou incurables, recueillies dans des établissements privés, femmes en gestation à partir du 2e mois et femmes allaitant au sein, enfants âgés de 13 ans assistés en vertu de la loi du 21 juin 1904, orphelins et enfants recueillis âgés de moins de treize ans et placés dans des établissements publics ou privés, Pupilles de la Nation bénéficiant de la loi du 27 juillet 1917 âgés de moins de treize ans et placés dans des établissements privés ou chez des particuliers.

Les demandes, accompagnées de justifications doivent être présentées à la mairie soit par les intéressés ou leurs représentants, soit par les chefs d'établissement dans lesquels ils sont placés. En outre le nouveau décret indique dans quelles conditions la subvention nécessaire pour maintenir un prix réduit du pain est réparti entre les départements et les communes.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE
du Monument Commémoratif aux " Morts de la Grande Guerre "

20e Liste

M. le Dr Thieux	50 fr.
Anonyme	10
Un père affligé	10
Mme Boudonnay, école supérieure	5
Mme Marijol, café-hôtel du Touring-Club	10
Mlle Alphonsine	5
M. Delaye Gabriel, voiturier	5
Mlle Monette et M. Lulu Julien à St-Domnin	10
M. Pascal Bernard, jardinier à St.-Lazare	10
Grand Bal du 7 Mars	
Cartes 580 fr 50	
Tronc 66 fr	
646 fr. 50	
	646 50

Cinéma Hauris (Places réservées)

Séance du 31 Janvier	5,40	
id. 7 Février	6,20	
id. 13 Février	6,20	
id. 21 Février	6,90	
id. 6 Mars	5,25	
	29,95 —	29,95
Total.....		791,45

Souscriptions reçues de l'extérieur :

Lucie Faury, épouse Pascal convoyeur à Lyon	5
Total.....	796.45
Report des listes précédentes.....	19 039,35
Total à ce jour. .	19 835 80

A Nos Lecteurs

En recommandant la poudre Louis Legras à nos lecteurs atteints d'asthme, de catarrhe de suite de bronchite nous leurs éviterons bien des souffrances. Cette merveilleuse poudre qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900, calme instantanément l'asthme, l'oppression, l'essoufflement la toux des vieilles bronchites et guerit progressivement Une boîte est expédiée contre mandat de 2fr. 80 (impôt compris) adressé à Louis Legras 139, Bd Magenta à Paris.

RUBRIQUE DES MUTILÉS

Eprouvés de la Grande Guerre,

La Commission de cette association réunie jendi 11 courant au siège social, après examen de la situation financière et de très nombreuses questions intéressant les membres de cette association, adresse à Messieurs Michel, sénateur des Basses-Alpes, Anglès, député, Pineau, commandant d'armes à Sisteron, leurs témoignages de profonde reconnaissance pour leurs oboles versées à la caisse de cette société naissante. Au nom de tous les membres adhérents nous leur adressons nos bien sincères remerciements.

M. Baron, député des Basses-Alpes, nous a fait connaître combien il était flatté de l'offre qui lui avait été faite et c'est de grand cœur qu'il accepte la place de membre d'honneur dans notre association nous assurant de tout son concours pour la défense du droit si légitime et sacré des éprouvés de la grande guerre.

PRIME DE DEMOBILISATION

Les demandes concernant la prime de démobilisation doivent être dorénavant adressées au Sous-Secrétariat d'Etat de l'Administration de la Guerre 10, rue Saint-Dominique, Paris.

Nombreuses sont les doléances des combattants concernant le paiement des primes de démobilisation, doléances légitimes toutes, puisque ces primes devaient, en réalité, faciliter aux démobilisés leur rentrée dans la vie civile. Il en est qui touchent la leur six mois après avoir quitté l'uniforme. Nous parlons de la prime fixe car pour ce qui est de la prime mensuelle les doléances sont plus nombreuses encore.

Colomb.

EMPRUNT 5 0|0 1920

La nouvelle rente nationale convient à tous les épargnants.

Le minimum de rente qui puisse être souscrit à été fixé à 5 francs, afin que chacun si modeste qu'il soit, puisse participer à l'emprunt.

Ceux qui souscrivent de plus grosses sommes désirent obtenir des coupures appropriées à leur situation particulière.

Une note officielle du ministre des finances complétant le décret du 9 janvier 1920, fait connaitre que la nouvelle rente sera émise dans les coupures au porteur ci aprés :

5 fr., 10 fr., 20 fr., 25 fr., 50 fr.
100 fr., 200 fr , 500 fr.,
1.000 fr., 5.000 fr.

Les souscripteurs pourront spécifier les coupures dont ils desirent la délivrance.

© VILLE DE SISTERON

Au Casino Dimanche 21 mars

TOUJOURS AU CASINO

La nouvelle société musicale *La Fanfare dou Boumas* à l'honneur de faire connaître à la jeunesse Sisteronnaise qu'un bal populaire à grand orchestre, *masqué et travesti* sera donné au Casino le dimanche 21 mars, au bénéfice de cette société.

Prix extraordinaire des places: parterre et galeries, 25 sous par *mascle et dame*. L'appoint sera de rigueur.

Au prochain numéro du *Sisteron-Journal* sera donné un détail plus complet sur cette soirée dansante.

Le président,
Crin-Crin Spinelli.

Vu et approuvé,
Lou Mairè dé l'Eindré,
Emile Zièré.

Chronique Locale

SISTERON

Conseil Municipal — Le conseil municipal s'est réuni lundi dernier sous la présidence de M. Thélène, maire.

Électricité. — M. le maire donne lecture d'une lettre de la Société énergie électrique du Littoral méditérranéen demandant une modification au cahier des charges en vue de l'augmentation des prix actuels. Renvoyé à la Commission des finances pour étude.

Le conseil approuve une délibération de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance relative à l'emploi d'une somme de 30.000 francs à l'emprunt de 1920.

Il approuve également deux délibérations de la Commission administrative de l'hospice.

Ecole Supérieure — Nomme à l'emploi de concierge à l'Ecole primaire Supérieure, Mme Meynier Maria, veuve de guerre.

Le Conseil, vu l'augmentation constante des denrées alimentaires et le renchérissement du prix du pain, décide d'élever le prix de l'internat à la somme de 1000 francs non compris les frais de blanchissage et les frais médicaux.

Abattoir — Sur rapport du brigadier de police il est décidé que la Commission des travaux se rendra à l'abattoir pour étudier sur place les réparations urgentes à faire à cet établissement.

La même Commission étudiera également sur place diverses questions intéressant le cimetière de la ville.

Ponts et Chaussées — Le Conseil demande à l'administration des Ponts et Chaussées le classement en chemin de grande communication, allant du faubourg de la Beaume aux abattoirs et son rattachement au chemin de grande communication No 1.

Assistance — Le Conseil admet ensuite au bénéfice des lois du 14 juillet 1905 et 17 Juillet 1912 les demandes qui lui sont présentées. Une seule est rejetée.

Terrains communaux — Le Conseil décide d'affermer pour un an un terrain communal situé près du pont du Bès à MM. Bertoux et Richaud pour la somme annuelle de 90 francs.

Emprunt — Pour remédier à la situation financière de la ville le Conseil décide de contracter au Crédit Foncier un emprunt de 25 000 fr.

Demande — Le Conseil rejette une demande de secrétaire-adjoint à la mairie formulée par M. Gallissian Emile

Objet perdu. — M. Michel Angelin, propriétaire à St Vincent-sur-Jabron se trouvant au marché de samedi dernier, a eu la pénible surprise de constater la disparition de son portefeuille contenant une somme assez importante. L'a-t-il perdu ou le lui a-t-on volé. Il n'a aucune précision. Quoiqu'il en soit il serait désireux de retrouver son bien.

Réunion. — Demain dimanche, à 6 heures du soir, les hommes appartenant aux vieilles classes sont priés de se rendre au café Peignon à l'effet de s'entendre sur l'organisation d'un banquet.

A vos rangs ! Numérotez-vous !

Nomination. — Nous apprenons avec plaisir que M. Dou Auguste, receveur de l'Enregistrement à Riez, vient d'être promu au grade de capitaine aviateur et fait chevalier de la Légion d'Honneur.

Le nouveau promu est le fils de M. Dou Marius, directeur de l'Ecole communale de notre ville a qui nous adressons nos félicitations ainsi qu'au valeureux officier qui est déjà titulaire de la Croix de guerre avec palmes.

Le Bal du Comité. — Le bal de bienfaisance donné dimanche dernier sous les auspices du Comité du Monument Commémoratif a recueilli le meilleur succès. Une foule nombreuse de danseurs et de danseuses, recrutés également dans toutes les classes de la société sisteronnaise, anima la salle d'une gaîté saine et correcte, et prolongea ses ébats jusqu'à une heure avancée de la nuit.

La salle du Casino, gracieusement mise à la disposition du Comité par le sympathique propriétaire, M. Reynaud, avait été décorée et éclairée avec goût.

La buvette soigneusement aménagée, subit, sans fléchir, des assauts nombreux et répétés.

Les membres de notre société sportive " Le Sisteron-Vélo " prêtèrent aux organisateurs de la fête leur concours utile.

L'excellent orchestre des Touristes des Alpes, sous la conduite experte de son dévoué chef, M. Marneffe, égrena inlassablement les meilleurs morceaux de son répertoire.

Une cassette promenée aimablement dans l'assistance par un couple de jeunes danseurs, recueillit des dons anonymes qui s'élevèrent à la somme de 60 frs.

La foule s'écoula vers 3 heures du matin, heureuse d'avoir passé agréablement les heures maussades d'une soirée de Mars pluvieuse et froide, et d'avoir contribué à un geste généreux.

Le produit net de la soirée s'est élevé à 646 fr. 50.

A tous, musiciens, directeurs d'établissement et danseurs, le Comité est heureux d'adresser, au nom de l'Œuvre patriotique qu'il représente, ses meilleurs remerciements.

Température. — Après deux journées de pluie la température s'est subitement refroidie. La neige ayant tombé sur les hautes montagnes du Dauphiné, un temps froid et vif règne sur la région sisteronnaise faisant naître des craintes sur la récolte qui s'annonçait précoce et de belle venue.

Mi Carême. — La Mi-Carême aura, cette année, passé presque inaperçue, sauf deux bals, donnés parci par là nous avons été privés de la joyeuse cavalcade qui se faisait annuellement.

La période carnavalesque ayant été fêtée dignement par toute notre jeunesse et *La fanfare dou Boumas* clôturant ces réjouissances publiques par un bal le 21 courant, la jeunesse se recueillera afin de laisser se dissiper les deuils causés par la guerre, ne voulant pas aussi pressurer le public par des quêtes incessantes.

Il faut donc renvoyer à l'année prochaine cette grande manifestation locale si profondément ancrée dans nos habitudes par un passé de plus de 20 ans, que la guerre seule a fait laisser en suspens.

—o—

A vendre — Joli mobilier de salon, plus glace et pendule, s'adresser à M. Peignon, retraité, rue Droite.

Hôtel Guindon. — Demain dimanche en matinée : bal de famille donné dans la coquette salle "Bébé". A 4 h. thé avec patisserie. Le soir grand bal jusqu'à minuit. Tombola. Accourez tous, vous y trouverez le bien être et la distraction.

—o—

Casino-Théâtre. — Nous apprenons avec plaisir que la troupe MARTEL, viendra sur notre scène théâtrale jouer, le mercredi 27 courant, l'excellente revue, **Ça oui.**

Il y aura certainement foule.

—o—

Casino Cinéma. — Ce soir, à 8 heures 3/4 ;

Ravenger, 3e épisode : L'incendie du Magic-Palace, en 2 parties ;

Dans les mailles du filet, scène de la vie réelle, en 2 parties ;

Une croisière à bord d'un torpilleur, interessant ;

Magnard ; dans " La Chambre de la bonne ", comique ;

Le Courrier de Washington ou *les Mystères de l'espionnage étranger aux Etats-Unis*. La réputation de ce grand film n'est plus à faire. L'incomparable succès qu'il a remporté dans nos grandes villes est le plus sûr garant de l'intérêt qu'il inspirrra à tous nos clients.

—o—

Avis. — Sous le deuxième arceau du chemin qui part du cours Saint-Jaume et va au pont de la Baume il existe une meule abandonnée depuis de longues années. Le propriétaire de cette meule est invité à se faire connaître au secrétariat de la mairie

Avis de Concours. — Un concours pour l'emploi de dame dactylographe dans les Directions départementales et les services spéciaux aura lieu le 26 avril 1920.

Le nombre maximum des candidates à admettre est fixé à 60.

Les listes d'inscription seront closes le 27 mars au soir.

Les postulantes doivent être âgées de 18 ans au moins et de 30 ans au moins à la date du concours.

Les demandes, établies sur papier timbré, devont être adressées à la

* * *

Un concours pour l'admission à 60 emplois d'agent mécanicien aura lieu à Paris, les 11, 12 et 13 avril prochain.

La liste d'inscription sera close le samedi 28 mars et les demandes, accompagnées des pièces réglementaires seront adressées directement par les postulants à l'Ingénieur en chef Directeur du service de la vérification du matériel et des ateliers des P. T. T. 75 Boulevard Brune, à Paris, 14e.

Pour les programmes et les conditions spéciales d'admission, s'adresser le cas échéant, à la Direction des postes des Basses-Alpes à Digne.

ÉTAT-CIVIL

(du 6 au 12 Mars)

NAISSANCES

Justet Maurice Oscar rue Saunnerie.

PUBLICATION DE MARIAGE.

MARIAGE

Néant

DÉCÈS

Fortuné Maurel 73 ans Hôpital.

Etude de Me A. BERTRAND huissier à Sisteron

VENTE

par suite de SAISIE-EXECUTION

Il sera procédé le **Dimanche** vingt et un Mars mil neuf cent vingt à **14 heures**, à Sisteron, rue Droite, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente de **meubles, effets et marchandises**, consistant en **un buffet un lit en noyer, une armoire vitrée, un poêle, une machine à coudre, un réchaud à pétrole, de la lingerie neuve, etc., etc.**

Il sera perçu le 10 o/o en sus du prix de vente.

Sisteron le 12 Mars.

BERTRAND.

Etude de Me Roubaud
notaire à **Sisteron**

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me Roubaud notaire à Sisteron le onze mars mil neuf-cent-vingt, les consorts **Margueron** ont vendu moyennant un prix fixé dans l'acte, à M. **Put Eugène** demeurant a Sisteron, le fonds de commerce de Café connu sous le nom de *Café Moderne* exploité par Madame Chastan Veuve Margueron à Sisteron, rue Saunerie dans un immeuble appartenant à M. Charles Gueyrard.

Jouissance immédiate.

Les oppositions s'il y a lieu devront être faites en l'étude de Me **Roubaud** dans les dix jours qui suivront la deuxieme insertion.

Pour extrait :
ROUBAUD

© VILLE DE SISTERON

Emprunt national 5 o/o 1920

du 19 Février au 26 Mars

Prix d'émission : . . . 100 francs.
Remboursement : . . 150 francs.

Les souscriptions sont reçues sans frais à la

BANQUE CHABRAND & PAUL CAILLAT

SISTERON = Place du Tivoli

Pour tous renseignements s'adresser au guichet

Avis aux Cyclistes

La Chambre Syndicale du Cycle et de l'Automobile a décidé, dans un but de simplification, d'adopter une jante et un pneu " Standard ".

A partir de cette année, ce pneu sera employé par les constructeurs de cycles pour l'équipement des machines de leur fabrication.

Ce pneu " Standard " sera donc dans l'avenir, le seul en usage. Il se fait dans les dimensions suivantes :

550 " Standard " route pour enfant
650 » » Dames
70 » » Hommes
700 » course »

En attendant que le pneu ' STANDARD ' soit seul en usage, la vente de la plupart des pneus vélo d'anciennes dimensions sera maintenue, toutefois quelques simplifications seront apportées à la liste de ces dimensions.

Les pneus " STANDARD ", ainsi que les types les plus courants de pneumatiques pour motos, seront livrables à partir du 16 courant chez M. Charles FERAUD.

REPRESENTANTS

HUILERIE-SAVONNERIE importante demande dans chaque région un

REPRÉSENTANT SERIEUX

pour la vente de ses

Huiles comestibles 1e qualité de table douces sans goût

SAVONS de Marseille garantis 72 o/o.

Livraisons rapides et irréprochables. GRAS, 70 Rue Paradis, 70, Marseille

Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée

Livraison des bagages à domicile, à PARIS

La Compagnie P. L. M. croit devoir attirer l'attention du public sur les facilités qui lui sont offertes pour la livraison des bagages à domicile par l'intérmédiaire de la société Duchemin. Ces facultés sont encore accrues lorsque le voyageur manifeste, dès le point de départ, son intention d'avoir recours aux services de cette Société.

Dans ce cas, en effet, les colis sont munis, par les gares de départ d'étiquettes spéciales qui permettent de ne pas les mélanger à l'arrivée avec les autres colis, et d'en activer la livraison.

Les voyageurs qui désirent profiter de ces facultés sont priés :

1° — d'en faire la déclaration au départ au moment de l'enregistrement pour que leurs colis soient étiquetés en conséquence

2° — de remettre leur bulletin de bagages à leur arrivée à Paris, au bureau spécial des voyages Duchemin situé dans la salle d'arrivée de la gare.

***

Il est rappelé que les colis, bagages doivent être revêtus d'une étiquette indiquant le nom et l'adresse du voyageur ainsi que la gare d'arrivée ; MM. les Voyageurs sont priés dans leur propre intérêt, d'inscrire les indications qui précèdent en caractères très lisibles, et de clouer ou de coller ces étiquettes sur les colis plutôt que de les fixer par des ficelles qui peuvent souvent se rompre.

Etude de Me ROUBAUD,
Notaire à Sisteron

VENTE

PAR

Adjudication Volontaire
d'un fonds

de Commerce d'Imprimerie

comprenant la propriété du Journal
" Le Publicateur de Sisteron "

Le 21 Mars 1920, à 13 heures

En l'étude et par le ministère de Me Roubaud, il sera procédé à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, du fonds de commerce exploité à Sisteron, rue de Provence N° 6, connu sous le nom d'Imprimerie Bourlès et appartenant à M. Constans, imprimeur Digne.

Ensemble la propriété du Journal " *Le Publicateur de Sisteron* ".

Le matériel comprend notamment : Une machine Marinoni Une pédale. Une presse à bras. Caractères de labour et de fantaisie et accessoires.

Mise à prix .... 12.000 fr.

Pour renseignements ou pour traiter de gré à gré avant les enchères, s'adresser à Me Roubaud notaire à Sisteron, dépositaire du cahier des charges, ou à M. Constans, imprimeur à Digne.

Pour visiter à M. GIRAUD, coiffeur à Sisteron

Pour extrait.
ROUBAUD

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

Une maison composée de deux chambres assez vastes, rue de l'Evêché

Pour renseignements s'adresser à M. Maldonnat Henri, à la Coste.

LESSIVE PHENIX

Paquets de 1 kg 0 kg 500, 0 kg 250

La LESSIVE PHENIX contient tout ce qu'il faut pour bien *laver* et *lessiver* le linge *sans savon* et sans rien ajouter.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

Emprunt National 1920

5 % d'**Intérêts** nets de tous impôts garantis contre toute réduction.

50 % de **Bénéfice** assurés au moment du remboursement qui commencera dès la première année.

Tels sont les avantages de l'Emprunt de la Paix.

Dans votre intérêt bien entendu :

Souscrivez

Les Souscriptions sont reçues partout :

CAISSE CENTRALE du TRÉSOR (Pavillon de Flore); TRÉSORERIES GÉNÉRALES; RECETTES des FINANCES; PERCEPTIONS; BUREAUX de l'ENREGISTREMENT; BUREAUX de POSTE; CAISSE des DÉPOTS et CONSIGNATIONS; BANQUE de FRANCE; BANQUE de l'ALGÉRIE; RECETTE MUNICIPALE de la VILLE de PARIS; CAISSES d'ÉPARGNE; BANQUES. ÉTABLISSEMENTS de CRÉDIT; AGENTS de CHANGE; NOTAIRES etc.

AUX GALERIES SISTERONNAISES

Raoul COLOMB

Traverse de la Place, SISTERON

MAISON DE CONFIANCE

Nouveautés **Lainages** **Soieries**

Toiles et tissus

Lingerie **Bonneterie**

Confections pour Hommes, Dames et Enfants

VÊTEMENTS SUR MESURE

(Grand choix de Complets pour Démobilisés)

M. Raoul Colomb mobilisé pendant la durée de la guerre, reprenant définitivement la direction des **Galeries Sisteronnaises** remercie sa clientèle de l'avoir toujours honoré de sa confiance et l'informe qu'il fera comme par le passé tous ses efforts pour la contenter en lui offrant le choix le plus complet de ses marchandises aux prix les plus modérés.

Meubles en tous genres et de tous styles

EBENISTERIE — POSE DE RIDEAUX ET TAPIS — SOMMIERS

Ancienne Maison V. COLOMB
Fondée en 1850

Emile Pellegrin

Successeur de Georges DIEBO

26, Rue Saunerie: 26

SISTERON

TAPISSERIE — FAUTEUILS et CANAPÉS — REPARATIONS

Manufacture de Chaussures de Romans A. Gailly

Succursale de SISTERON, 28, Rue Droite

La Maison A. Gailly de Romans, a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 1r Janvier elle ouvre une succursale à Sisteron, rue Droite, No 28, pour la mise en vente des produits de sa manufacture : Chaussures de luxe et de travail pour hommes, dames et enfants, mesure, confection, réparations. La Maison A. Gailly a obtenu à toutes les expositions les plus hautes récompenses pour la préparation et la qualité de ses cuirs, et une renommée incontestable pour l'élégance et la solidité de ses chaussures

CYCLES ET MOTOS

Accessoires, Outillage, Pièces détachées

PNEUS - CHAMBRES A AIR - BOYAUX

Charles Féraud

27, RUE DROITE, SISTERON

VENTE-ACHAT-ECHANGE-REPARATIONS

© VILLE DE SISTERON

GARAGE MODERNE

AUTOMOBILES — CYCLES — MOTOCYCLETTES

VENTE **'PEUGEOT'** ECHANGE

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION D'AUTOMOBILES, prix très réduits — TRANSPORTS DE POIDS LOURDS

MACHINES A COUDRE

FRANCIS JOURDAN

Rue de Provence, (à côté du Casino) SISTERON — Basses-Alpes

BIJOUTERIE - HORLOGERIE - ORFEVRERIE

BIJOUX DES ALPES

LOUIS BELLE

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs - Or et Argent

Bijoux sur commande

Réparations et transformations en tous genres

Montres — Pendules — Réveils

de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

A la Belle Jardinière

RUE DROITE

Lingerie - Bonneterie - Trousseaux

Layettes - Corsets - Parapluies - Cravates

Dépôt du gant Perrin de Grenoble

Grand assortiment de manteaux et fourrures pour Dames et Enfants

Grand choix de blouses, robes, jupons combinaisons, imperméables, etc.

Mme **MORÈRE**

SISTERON — BASSES-ALPES

Ferblanterie - Zinguerie - Plomberie - Vitrerie

INSTALLATION EAU ET GAZ

VENTE ET ACHAT

de Fourneau, Poêle, Buanderie, Bicyclettes et objets de toute nature — Faire offre

A. CLÉMENT

59, RUE DROITE — SISTERON

Les produits alimentaires, hygiéniques pour régime

F. GIRAUD 124 Avenue Thiers LYON

PAINS MOUSSELINE

FLUTES MOUSSELINE

FARINEUX DIVERS

sont les

meilleurs, les plus légers et les plus nourrissants

Dépôt : AUDIBERT, épicier, rue Droite, Sisteron

CAMIONS ARIES 3, 4, ET 5 TONNES

LIVRAISON RAPIDE

Carrosserie pour toutes exploitations

INCURVE POUR TRANSPORT DE VINS - BASCULANTES CITERNES

CAMION DE DEMONSTRATION -- STOCK COMPLET DE PIECES DETACHEES

CAMIONNETTE COTTIN & DESGOUTTES

DE 15 à 1800 Kilogs

se faire inscrire pour livraison :

GARAGE MODERNE, 27, Rue Carnot, GAP, Vve LAMBERT ET MILLON

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON